



[help] participation employé aux avantage en nature

Par **Tlyrni**, le **12/10/2012** à **14:24**

Bonjour,

Mon employeur introduit dans sa politique de rémunération l'avantage en nature suivant:
Pour la direction : mise à disposition d'un forfait de téléphone mobile illimité voix+data 7j/7
Pour le reste des employés : mise à disposition d'un forfait de téléphone mobile illimité voix+data 6j/7 (du lundi au samedi)

Faisant partie de la deuxième catégorie, ils me proposent dont un forfait 6j/7.
Je souhaiterais obtenir malgré tout un forfait 7j/7 en "payant" la différence à mon employeur.

Mon employeur est complètement partant sur le principe mais d'un point de vue pratique, il ne voit pas comment mettre cela en application pour me faire "payer" de manière légale...

Help, d'avance merci pour vos lumières !
Julien

Par **P.M.**, le **12/10/2012** à **14:42**

Bonjour,

Je pense que le mieux serait de questionner l'URSSAF...

Par **Tlyrni**, le **12/10/2012** à **15:50**

Bonjour,

Etant simple employé je n'ai pas vraiment l'habitude de contacter l'URSSAF et j'imagine qu'ils ont un paquet de numéros différents...
Auriez-vous un numéro à me conseiller ?

Merci

Par **Tlyrni**, le **12/10/2012** à **16:36**

Pour info j'ai contacté les URSSAF sur le numéro public et ils ont uniquement pu me répondre sur les taxes associées sur les avantages en nature mais pas sur la possibilité pour moi de payer la différence entre le forfait téléphonique de base et le "tout inclus"...

Du coup je ne suis pas certain que les URSSAF soient le bon interlocuteur

Par **P.M.**, le **12/10/2012** à **17:49**

Cela n'est pas à vous de la faire mais à l'employeur et cette recommandation : [citation]Les services concernés des Urssaf sont à votre disposition pour vérifier l'application de cette réglementation à votre cas.[/citation] figure sur le site de l'[URSSAF pour les avantages en nature](#)...

Une telle demande devrait être adressée par écrit éventuellement avec les détails nécessaires...